

RENSEIGNEMENTS POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ARCHIVES PARTICIPANT AU PROJET NIPAKANATIK

OBJECTIF DU PROJET

Les archives* sont des sources d'information incontournables pour découvrir et transmettre les histoires des familles et des communautés anicinabek. Toutefois, elles sont dispersées à travers le territoire : dans des maisons, des bâtiments communautaires et des musées allochtones.

L'objectif du projet NIPAKANATIK est de rendre accessibles les archives via un site internet conçu par et pour les communautés.

**Archive : source d'information (p. ex., objet ; photographie ; cassette) qui éclaire le passé ou la culture des familles ou des communautés anicinabek.*

PARTICIPATION AU PROJET

Si vous avez des archives et souhaitez les rendre accessibles aux sept prochaines générations, vous pouvez les faire numériser par Minwashin. Leurs copies numériques seront publiées sur le site internet NIPAKANATIK, ainsi que dans un groupe Facebook réservé aux Anicinabek et aux collaborateurs de Minwashin.

Vous conservez la propriété des archives. Elles vous seront redonnées après la numérisation, avec des copies numériques sur support USB.

Si vous êtes d'accord, nous vous demanderons quelques informations sur les archives pour les partager sur nipakanatik.org.

ACCÈS AUX COPIES DES ARCHIVES

Si vous voulez réserver l'accès aux copies de vos archives aux Anicinabek, nous les conserverons dans une partie du site internet réservée aux personnes avec une clé d'accès. Il sera impossible, pour le grand public, de les consulter. Leurs titres seront toutefois publics.

Vous pourrez communiquer avec nous, à tout moment, pour modifier la cote d'accès de vos archives. Nous en prendrons acte dans les plus brefs délais.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

En partageant une copie de vos archives sur le site internet NIPAKANATIK, vous garantissez qu'elles resteront accessibles advenant la perte des documents originaux. Vous aidez aussi les écoles à améliorer l'enseignement de l'histoire.

Nous sommes conscients que vous prendrez de votre temps pour trier vos archives, avant la numérisation. En gage de réciprocité, nous vous partagerons toute nouvelle acquisition d'archive ou d'information qui concerne votre famille.

DEMANDES D'ACCÈS

Une équipe de recherche pourrait communiquer avec nous pour demander l'accès aux copies de vos archives. Sa demande sera évaluée par le cercle Mitonentican*. En cas de réponse positive, l'équipe devra signer une entente avec le cercle et respecter un protocole de consultation.

Vous serez informé(e) de toute demande d'accès aux copies de vos archives.

Cercle Mitonenticakn : comité qui s'assure que les copies de vos archives sont utilisées dans le respect de vos droits et de votre personne. Il compte Buddy Jawbone, Ejinagosi Kistabish, Maurice J. Kistabish, Audrey McLaren, John Mowatt, Naomi Robinson et Nancy Wiscutie-Crépeau.

DROIT DE RETRAIT

Vous pourrez communiquer avec nous, à tout moment, pour demander le retrait des copies numériques de vos archives de nipakanatik.org. Nous en prendrons acte dans les plus brefs délais.